

DOSSIER **ROUGE**

N° 42 – JUIN 1992 – 15 F

Pour une Europe des travailleurs et des peuples

**DANIEL BENSARD
MAXIME DURAND
CLAUDE GABRIEL**

MAASTRICHT,

C'EST NON !



LCR

Ligue communiste révolutionnaire
section française de la Quatrième Internationale

MAASTRICHT ?

Non merci !

1 QUELLE EUROPE ?

■ « L'Europe ! L'Europe... » Mais quelle Europe ?

L'Union économique et monétaire décidée à Maastricht représente un pas important dans le sens d'un Etat européen. Pourtant, si toute la logique de l'époque met à l'ordre du jour un changement d'échelle, l'Europe ne va pas de soi. Pas plus de soi en tout cas que les Etats nationaux qui la constituent.

C'est bien le problème.

Les nations ne sont pas des minéraux ou des végétaux, mais des produits historiques. Elles ne sont jamais naturelles, jamais pures. La nation française est un agglomérat de communautés ou d'embryons de nations fondues ensemble dans la fournaise de la Révolution française. Résultats des guerres et des traités, les frontières des nations ne vont jamais de soi. Il y a toujours des coupes mal taillées et des chevauchements. Ainsi la frontière des Pyrénées mutile la Catalogne et le Pays Basque.

Si les nations existantes restent sujettes à litige et à discussion, que dire donc de l'Europe ? Qu'elle a une certaine communauté d'histoire et de culture ? Sans doute y eut-il une sorte d'Europe médiévale et chrétienne. Mais cette communauté est aussi une tour de Babel linguistique (à la différence de l'Amérique latine, de l'Amérique du Nord, ou de la région arabe) et une mosaïque brisée par des conflits millénaires. Il n'y a pas de fatalité géopolitique : elle ne s'impose pas comme notre seul changement d'échelle possible. On pourrait aussi bien imaginer, par exemple, « une communauté méditerranéenne » : ce serait un autre choix historique et culturel.

En réalité, le projet européen, tel qu'il est en marche, obéit depuis le début à un double ressort :

– économique : il s'agit d'un espace élargi de concentration et de mise en valeur du capital dans l'après-guerre ;

– politique : il s'agit, et surtout, il s'agissait d'un rempart « occidental » dressé contre la menace supposée de l'hégémonie soviétique : n'oublions pas qu'avant même la communauté européenne du charbon et de l'acier, il y eut la communauté européenne de défense dès 1953 !

A six ou à douze, cette moitié d'Europe qui se proclamait Europe à part entière a donc toujours été conçue comme partie prenante du dispositif atlantique face au péril rouge, dans la guerre froide comme dans la guerre tiède. La construction européenne n'a jamais obéi à une stricte logique économique. Elle remplit de façon indissociable une fonction politique. Et il n'y a aucun hasard à ce que l'accélération de Maastricht ait suivi de près l'effondrement des régimes bureaucratiques à l'Est. Mitterrand l'a compris et l'a dit tout de suite : la chute des murs risquait de provoquer un courant d'air européen et de renverser les édifices fragiles de Bruxelles. D'où l'urgence à ses yeux de forcer le pas vers la consolidation d'un noyau politique européen, auquel pourraient s'associer des partenaires de deuxième catégorie, des pays candidats et aspirants au premier cercle, dans le cadre transitoire d'une confédération assez floue.

Il s'agirait, en somme, d'avancer vers l'Europe politique des riches et satelliser son nouveau tiers-monde en ébullition à l'Est.

D'où Maastricht.

Le projet est assez clair.

Les questions décisives ne sont pas résolues pour autant.

On entend dire que, « pour les gens », l'Europe n'est toujours pas le « grand dessein » claironné, mais une abstraction économique et monétaire, ou encore qu'elle « n'a pas d'âme », ou enfin qu'il s'agit d'un simple « vol-au-vent sauce financière ». Jacques Attali rappelle pour se consoler que, dans la formation des Etat-nations modernes, l'Etat a souvent précédé la nation. Plus : il l'a modelée et forgée. « *La France s'est construite autour de l'Etat. Elle a montré que pour faire une nation, il faut d'abord construire un Etat.* » Il oublie de préciser que ça ne s'est pas fait tout seul, parce que l'Etat l'aurait voulu et programmé. La « communauté de destin » fut le résultat d'événements fondateurs, de guerres, de révolutions surtout : de l'épopée de l'An II, de la Commune, de la Résistance qui fut le creuset de la seule intégration qui vaille pour les « immigrés » et réfugiés de l'époque (polonais, espagnols, italiens, roumains), dans le combat commun. Il oublie que le ciment linguistique de cette identité commune ne va pas sans une bataille scolaire et que la laïcité républicaine ne vaut que portée par un mouvement de laïcisation permanente de la vie politique et sociale.

■ Pourquoi le rappeler ?

Pour s'inquiéter des voies dans lesquelles peut nous embarquer la recherche à tout prix d'une identité européenne. De langue commune, il n'y en aura pas de sitôt. A défaut de causes communes, de langue commune, d'événements fondateurs partagés, on risque de voir certains s'engager dans la quête d'une identité mythique, raciale ou religieuse. Une identité

« contre » : contre les autres, les nouveaux barbares, les vrais immigrés, les victimes expiatoires.

■ Danger illusoire ? Voire

Une âme pour l'Europe ? Le pape en a déjà une à proposer : celle de l'Europe chrétienne à nouveau rassemblée. N'a-t-on pas vu, devant le conflit serbo-croate, des intellectuels notoires prendre le parti de la Croatie, non point au nom d'un principe général du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais au nom de considérations plus douteuses sur la défense de la civilisation « européenne » face aux peuplades inquiétante de ses marches ?

■ Une « identité européenne exclusive » ?

En reconnaissant le droit de vote (limité aux élections locales et européennes) aux ressortissants « européens » au nez et à la barbe des immigrés « non-européens » vivant et travaillant dans un pays depuis plusieurs années, le traité de Maastricht n'entend pas créer un précédent susceptible d'extension, mais verrouiller au contraire l'ébauche d'une « nationalité » européenne opposée à une citoyenneté intégrale. Il cristallise une différence entre européens (du seul fait de leur appartenance à un espace commun) et non-européens exclus même s'ils sont socialement actifs.

Dans l'article cité, Jacques Attali croit faire une judicieuse démonstration d'érudition en citant



les propos sur la souveraineté d'un haut fonctionnaire bourguignon tenus naguère aux Etats-généraux de Tours : « *La souveraineté n'appartient pas au roi, elle appartient au peuple ; j'appelle peuple l'universalité des habitants du royaume.* » Soit.

Chiche : appelons peuple « l'universalité des habitants de la République ou de l'Europe ». C'était bien, au fond, l'inspiration de la Constitution de 1793, qui admettait « *à l'exercice de citoyen tout étranger domicilié qui vit de son travail, adopte un enfant ou nourrit un vieillard* ».

Le projet européen pose donc un premier problème, non résolu de contenu : qui est citoyen européen ? Tous ceux qui résident dans un Etat de la Communauté et « vivent de leur travail », sans exception ni exclusion !

Cela devrait suffire.

Il pose un second problème, celui de limites et de contours.

Avec la dislocation du glacis est-européen, les candidats se bousculent à la porte. Mitterrand leur répond qu'il faut savoir être patient, faire ses preuves, s'enrichir en quelque sorte pour pouvoir prétendre au club des riches. Chirac se paie le luxe de jouer les généreux et dénonce l'érection d'un mur de Berlin à rebours.

Nous n'aurions donc le choix qu'entre une Europe fermée des riches, avec examen de passage pour les pauvres, et une Europe ouverte, mais ouverte à tous vents, sans cohérence ni cohésion, simple marché libre pour les prédateurs des multinationales, sans existence politique, et par conséquent sous tutelle américaine. C'est l'argument de Mitterrand : quiconque prône l'élargissement de l'Europe ferait le jeu des américains.

■ Les dés sont pipés

Le jeu est piégé par la manière dont a été engagée la construction européenne, en commençant par les marchandises et la monnaie. On demande aux prétendants de se mettre à niveau avant d'entrer. Pourquoi ne pas poser la question autrement ? Pourquoi ne pas en inverser les termes : commencer par l'édification d'une communauté politique et culturelle, créer un espace commun propice au rapprochement des droits sociaux, des systèmes éducatifs, des projets écologiques, en finissant par l'unification économique. Dans une telle perspective, l'Europe n'aurait plus à se chercher une identité mythique ou raciale, ni à tracer de nouvelles frontières, qui excluent toujours d'un côté autant qu'elles prétendent rassembler de l'autre. Elle pourrait être une libre association ouverte et réversible de peuples souverains.

2 IL ÉTAIT UNE FOIS L'ACTE UNIQUE

Le traité de Maastricht s'inscrit dans la logique de l'Acte unique, signé en 1986. Celui-ci définissait la mise en œuvre d'un « grand marché » européen, dans les frontières de la Communauté des douze. Il planifiait pour l'horizon 1992 la libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes.

Le marché communautaire ainsi unifié était censé favoriser des économies d'échelles au niveau des entreprises, réduire les coûts grâce à la suppression des frontières et des contrôles douaniers, par conséquent, favoriser le dynamisme économique et... résorber le chômage. Or, l'Acte unique combiné au Système monétaire européen (SME) ne pouvait constituer qu'une transition. La libre circulation des capitaux et des services implique que de gros investisseurs ou spéculateurs peuvent librement rechercher les placements les plus rémunérateurs. Le seul moyen de discipliner ces mouvements et de réduire les risques de dérapage consistait à aller vers une monnaie unique émise par une banque centrale. La libre circulation des personnes, qui n'est rien d'autre que la libre circulation de la marchandise « force de travail », impliquait pour sa part de nouvelles règles devant avoir force de loi au niveau communautaire.

Ainsi, sur le socle de l'Acte unique, s'est édifié un nombre grandissant de dispositions, de règles et d'institutions ouvrant la voie à une union économique et monétaire d'une part, et à la tentative d'une union politique d'autre part. Aussi y-a-t-il de quoi s'étonner lorsque des hommes politiques qui ont approuvé hier l'Acte unique se révoltent aujourd'hui contre le traité de Maastricht.

■ L'un appelait l'autre

Les accords de Maastricht n'en constituent pas moins un pas qualitatif dans le sens d'un embryon d'Etat européen. Quelles peuvent être les raisons d'une telle mutation ? A quels besoins du capital répondent-ils ? La société capitaliste n'obéit pas à un grand dessein unifiant les capitalistes, leurs Etats et leurs gouvernements. Il existe une réelle contradiction entre les besoins et initiatives parcelaires, « individuelles », des détenteurs de capitaux et des entreprises d'une part, et d'autre part la nécessité pour les Etats d'assurer les conditions générales de la production et de la reproduction.

Plusieurs choses doivent donc être distinguées.

La tendance est à la concentration et à l'accroissement de la circulation mondiale du capital. Aujourd'hui, pour un très grand nombre de produits, le marché nécessaire à la rentabilisation des équipements et au dégagement des profits dépasse le cadre d'un pays et même d'un continent. On n'imagine pas la production de la fusée Ariane pour le lancement des seuls satellites français ou européens. On n'imagine pas non plus le TGV pour le seul usage hexagonal. Le volume des investissements de recherche et développement et l'ampleur des risques déterminent inexorablement le dépassement des marchés nationaux et l'approfondissement des alliances, fusions, coopérations entre entreprises. Ce sont donc les plus grandes firmes et les multinationales qui se font le plus souvent les avocats du libre-échangeisme. Mais ce dernier peut être conçu directement au niveau mondial le plus large ou bien dans un cadre plus restreint, européen, accompagné de mesures de protection à l'encontre des concurrents. C'est notamment le cas de Peugeot réclamant une défense de l'industrie automobile européenne face aux producteurs japonais. Nombre d'entreprises ont en réalité des stratégies diversifiées. Elles peuvent rechercher une alliance américaine ou japonaise pour certains produits et « jouer la carte européenne » pour d'autres.

Les capitalistes ont besoin de l'Etat. Mais à un certain niveau d'internationalisation du capital et de croisement d'intérêts, l'Etat ancien s'avère incapable de répondre aux besoins nouveaux. Les grandes entreprises aspirent à un nouvel espace juridique et institutionnel, à une redistribution des fonctions que les cadres nationaux existants ne permettent plus d'assurer : un nouveau dispositif juridique, mais aussi l'aide à la recherche, l'encadrement des marchés publics, l'assurance contre les risques encourus par les activités dans le Tiers-monde ou en Europe de l'Est... Toutes choses que chaque Etat a de plus en plus de mal à prendre en charge séparément compte tenu de l'ampleur des engagements financiers et de l'imbrication transnationale des entreprises.

Les multinationales ne prétendent pas constituer un « capitalisme européen ». Elles n'ont pas ce genre de préoccupations ! Elles savent d'expérience que, dans la « mondialisation » actuelle de l'économie, l'Etat-nation n'est plus capable de répondre, à lui tout seul, à leurs besoins. La construction européenne apporte un élément de la réponse. C'est aussi pourquoi une partie des fondements de l'Acte unique s'élargit dorénavant aux sept pays de l'Association économique de libre échange (AELE). Ce nouvel « espace économique européen » (EEE) formé par la Communauté des douze et par l'AELE est ainsi appelé à constituer le plus grand marché du monde.

3 UNE REPONSE DU CAPITAL A LA CRISE

La dépression économique mondiale aggrave en effet la concurrence, entre firmes européennes d'une part, mais aussi entre entreprises européennes, japonaises et américaines, puisque les règles du « grand marché » s'appliquent en principe à toute entreprise établie dans un pays de la Communauté. La construction européenne sert alors de prétexte à toutes les initiatives de licenciements et de réduction de coûts.

Ce n'est pas simplement une « excuse » commode pour les patrons. Une législation européenne tend à se mettre en place et les décisions de la Commission de Bruxelles visent à accélérer les processus. La remise en question de l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie ou l'ouverture des commerces le dimanche sont des attaques qui, de toute manière, auraient été à l'ordre du jour dans les Etats pris séparément, compte tenu de la crise que traverse le capitalisme et du prix qu'il doit faire payer aux travailleurs et aux travailleuses pour en sortir. Mais, l'existence de la Communauté européenne accélère les rythmes et détermine des obligations supplémentaires.

Il ne faut donc ni diaboliser l'unification européenne dans le seul but de valoriser une prétendue maîtrise « nationale » des choix socio-économique, ni croire que le projet d'Union économique et monétaire n'aurait aucun effet spécifique. Le capitalisme en crise veut de toute manière faire payer cher sa restructuration.

Mais il ne faut pas non plus croire que le dépassement des « égoïsmes » nationaux est source de nouvelles vertus sociales. La perspective de l'Union Economique et Monétaire est l'un des moyens dont pourrait se doter le système pour surmonter sa crise. La formation d'une monnaie unique, l'Ecu, participerait à la réorganisation du système monétaire international. Les restructurations industrielles internes à la Communauté favoriseraient les stratégies de mutation des entreprises et de réorganisation du travail. Enfin, de nouvelles réglementations libérales viendraient coiffer le tout, approfondissant le recul des acquis sociaux et l'affaiblissement du mouvement ouvrier.

Depuis près d'un demi-siècle maintenant, l'Europe est un chantier permanent. L'internationalisation et la concentration du capital en constituent les fondements économiques et sociaux. Il était prévisible qu'avec la crise viendrait l'heure de vérité. Soit les fondations seraient assez solides pour permettre au capital de franchir de nouveaux pas sur la voie d'une union monétaire et politique ; soit la



4 MAASTRICHT : CE QU'IL Y A DE NOUVEAU

Le projet d'intégration européenne ne date donc pas d'aujourd'hui. Le Marché commun a commencé à devenir une réalité dès la fin des années soixante ; depuis lors, le commerce entre pays de la communauté s'est développé à la même vitesse que l'ensemble du commerce mondial.

Il ne tombe pas du ciel des bonnes intentions.

Il repose d'abord sur l'internationalisation croissante des économies et la concentration des capitaux : l'heure est aux entreprises multinationales, aux économies d'échelle, aux vastes marchés.

Cette logique n'est pas propre à l'Europe. Mais comme cette dernière reste une mosaïque d'Etats, la mondialisation de l'économie lui pose un problème particulier, différent de celui que peuvent rencontrer les Etats-Unis et le Japon. Depuis longtemps l'intégration économique a donc pour horizon l'unification politique.

Maastricht marque un tournant important dans l'histoire de ces projets. Le texte du Traité est un fourre-tout, ni très cohérent ni très complet. Mais sa ratification aurait une signification politique claire et des conséquences sociales prévisibles. Elle reviendrait en effet à confirmer les deux grandes options du Traité :

- une édification européenne par le biais de la contrainte monétaire ;
- la déréglementation sociale et les inégalités contre la solidarité et l'harmonisation des droits.

■ La monnaie d'abord

Maastricht, c'est d'abord l'écu, avec quelques éléments décoratifs autour. Le calendrier de l'unification monétaire est en effet le seul volet précis et irréversible du Traité.

■ Trois étapes sont prévues

La première phase est en cours. Elle devrait s'achever fin 1993, chaque pays s'efforçant d'assurer la convergence souhaitée. La seconde phase s'ouvrirait le 1^{er} janvier 1994 avec la mise en place de l'Institut monétaire européen : la convergence s'accroît, mais les changements de parités entre les monnaies sont encore possibles. Le 1^{er} janvier 1997 marquerait le début de

concurrence ferait voler en éclats des alliances encore fragiles, les Etats-nationaux se replieraient sur eux-même, et les entreprises deviendraient des associations subordonnées à des firmes américaines ou japonaises.

La question n'est pas tranchée par la seule logique économique.

Les alliances et concentrations entre capitaux européens, japonais et américains le disputent aux alliances et concentrations des capitaux européens entre eux. En revanche, à chaque épreuve, une volonté politique est venue relancer la dynamique. Après la récession de 1973-1974, les initiatives de Giscard et Schmidt ont abouti dès 1979 à l'élection du Parlement européen et à la mise en place du Système monétaire européen. Après la récession de 1981-1982, sous l'impulsion de la social-démocratie européenne et de Jacques Delors, ce fut l'Acte unique. Aujourd'hui, devant une nouvelle récession et l'effondrement des dictatures bureaucratiques à l'Est, ce sont les accords de Maastricht et l'initiative militaire franco-allemande visant à doter l'Europe de demain d'un noyau militaire d'intervention rapide.

On entend dire par les partisans de Maastricht que le Traité serait une sorte d'assurance sur la paix. Il garantirait une harmonie européenne qui serait l'exact opposé du chaos yougoslave. C'est oublier que le rapport à l'Europe est précisément l'un des ressorts du conflit yougoslave, opposant ceux qui croient mieux pouvoir accéder seuls, par la souveraineté retrouvée, à l'Eldorado occidental, et ceux qui sont prêts à s'enfermer dans de nouvelles autarcies. Si l'Europe annoncée par Maastricht est bien l'Europe impériale qui s'annonce, elle ne conjurera les risques de conflits en son sein qu'en les exportant à sa périphérie : dominant de nouveaux tiers-mondes et quarts-mondes à ses nouvelles frontières, elle en sera le gendarme désigné. La part financière et militaire prise dans la guerre du Golfe l'annonce déjà. Et l'on sait que ces opérations de police ont toujours leurs effets boomerang.



la troisième phase, qui se concluerait le 1^{er} janvier 1999. Ce jour là, l'Ecu deviendrait la monnaie unique européenne. Un Système européen de Banque centrale serait installé et les taux de change entre monnaies définitivement gelés.

Pour s'intégrer à cette Union monétaire, le Traité exige des pays membres cinq conditions disciplinaires :

- le taux d'inflation du pays ne devrait pas dépasser de plus de 1,5 % la moyenne des trois pays les plus « vertueux » de la communauté ;
- la dette publique ne devrait pas excéder les 60 % du produit intérieur brut ;
- le déficit public ne devrait pas excéder les 3 % du produit intérieur brut ;
- le taux d'intérêt ne devrait pas s'écarter de plus de deux points de la moyenne communautaire ;
- enfin le pays devrait avoir tenu deux ans sans sortir des marges du système monétaire européen.

Par delà ces aspects techniques, la logique de Maastricht apparaît ainsi en clair comme une logique d'austérité. Le seul moyen de satisfaire les conditions requises consiste en effet à freiner davantage encore l'activité économique, donc à fabriquer plus encore de chômeurs et d'exclus. Les économistes et experts bourgeois l'admettent d'ailleurs sans trop de pudeur. Sept d'entre eux parmi les plus fameux concluent leur « Premier rapport » en ces termes : « *Imposer en outre des restrictions quantitatives explicites qui se traduiront en pratique par la disparition de la souveraineté nationale sur la politique budgétaire est une décision bien radicale, alors même que les pays membres sont sujets à des fluctuations qui les éloignent de la moyenne communau-*

taire. Un tel choix risque de faire naître de vives tensions, tant économiques que politiques. »

Le fait est qu'à ce jour, trois pays seulement répondent aux conditions requises : la France, le Danemark et le Luxembourg. La question cruciale est alors de savoir ce que coûtera, et à qui, la fameuse « convergence » nécessaire.

Ainsi, le déficit public italien atteint 104 % du PIB. Comment le ramener à 60 % dans les délais sans un coup de frein monstrueux, qui signifierait des coupes claires dans les budgets sociaux, les services publics, et l'emploi ?

Ainsi, l'Allemagne connaît un déficit public de 3,7 % de son PIB. Comment imaginer qu'elle puisse financer le coût de sa réunification sans que ce trou continue durablement à se creuser ?

Il est probable que bon nombre des pays du sud européen resteraient en-dehors de la troisième phase prévue par le Traité. Il est même possible que l'Allemagne, selon le coût encore imprévisible et d'ores et déjà fabuleux de l'unification, ait du mal à remplir les exigences. En tout cas, le projet d'unification monétaire est profondément contradictoire et à coup sûr générateur de chômage.

■ Chômage, inégalités, déréglementation

Depuis 1988 et sa *Lettre à tous les Français*, Mitterrand nous annonce « la création de deux à cinq millions d'emplois en quelques années » grâce aux effets du « grand marché européen ». Pourtant, on ne voit rien

venir. Les chiffres officiels admettent aujourd'hui un taux de chômage moyen de 10 % dans la Communauté européenne, soit environ quatorze millions de chômeurs.

Pire : tout laisse prévoir que cette tendance est appelée à s'aggraver. Les rapports d'experts tablent sur « la perspective d'une croissance médiocre » de 2,5 % par an en Europe d'ici l'an 2 000, contre 3,2 % entre 1985 et 1990. Le fardeau du chômage va donc continuer d'augmenter au cours de la décennie à venir, de sorte qu'en l'an 2 000 toute une génération de jeunes Européens aura déjà vécu avec son spectre.

■ Le Traité de Maastricht ne peut qu'aggraver les choses

Déjà l'Europe de l'Acte unique se montre incapable d'utiliser la réduction du temps de travail et les gains de productivité pour faire reculer le chômage. Depuis le milieu des années quatre-vingt – et c'est particulièrement net en France – la durée moyenne du travail en Europe baisse très lentement. Entre 1983 et 1989, elle est passée de 39,7 à 39 heures en moyenne.

Dans le même temps, l'emploi à temps partiel s'est développé. Les cinq millions d'emplois nets créés de 1979 à 1989 sont, pour plus des trois quarts, des emplois à temps partiel occupés par des femmes. Si l'on corrige la durée du travail pour tenir compte du temps partiel, on constate qu'elle a très peu baissé et qu'elle demeure supérieure à 40 heures hebdomadaires.

Maastricht ne peut que renforcer cet état de fait, puisque le Traité entérine le choix de la déréglementation, alors qu'une avancée vers l'Europe des 35 heures impliquerait au contraire une modification coordonnée du cadre légal.

Même conçue dans les intérêts du capital, l'Europe pouvait cependant emprunter deux voies sensiblement différentes : celle de l'harmonisation sociale (plutôt social-démocrate), ou celle, carrément libérale, de la déréglementation. La première conception répondrait à l'idée qu'il existe d'ores et déjà un modèle européen de relations sociales (le capitalisme « rhénan » cher à Michel Albert) qu'il suffirait de codifier et d'homogénéiser pour constituer ce que Delors appelle un espace social européen.

Mais cette approche a, dans ses grandes lignes, été battue.

Le comble, c'est que les socialistes français se font les champions d'un Traité répondant à la conception ultra-libérale, dont les fortes paroles de

Mrs Thatcher résument bien la philosophie : « L'objectif d'une Europe ouverte à l'entreprise est la force motrice à la base de la création du marché unique européen d'ici à 1992. Notre objectif ne doit pas être de délivrer à partir du centre toujours plus de règlements plus détaillés : il doit être de déréguler, d'éliminer les contraintes commerciales, et d'ouvrir. »

Selon cette logique, le dialogue social doit être limité à l'échange d'informations et l'Europe sociale à quelques normes minimales de protection. Tout ceci en vertu du mystérieux et sacrosaint principe de « subsidiarité » auquel se réfère explicitement le titre II du Traité : « Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action engagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et peuvent, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire. »

Cette démarche tourne le dos à la notion d'harmonisation qui prévalait jusqu'alors. Elle s'oppose par exemple aux principes qui régissaient la politique agricole commune.

5 UNE EUROPE OUVERTE OU FERMÉE ?

Un second débat, qui recoupe en partie le précédent, oppose deux modalités possibles de constitution de l'espace économique européen :

– certains avancent l'idée selon laquelle l'Europe industrielle devrait se construire à l'abri d'une relative protection de la concurrence extérieure et d'une intervention spécifique des pouvoirs publics ; c'est le cas de certains patrons de l'électronique (Gomez pour Thomson, Lorenz pour Bull) et de l'automobile (Calvet pour Peugeot ou Agnelli pour Fiat) ;

– d'autres entendent faire confiance aux automatismes du marché : un marché unifié serait appelé à engendrer un capitalisme industriel renforcé.

Pays et fractions du capital se situent différemment par rapport à ce clivage. Ainsi, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas ont-ils choisi de jouer le rôle de plateforme pour les capitaux américains et japonais, hors de toute logique européenne. La

consolidation d'un capitalisme industriel strictement européen n'a donc rien d'évident. Nombre de groupes européens importants tendent en effet à privilégier les accords avec des groupes américains ou japonais leur permettant d'accéder aux marchés et aux technologies ; et ce d'autant plus que l'Europe présente un retard particulier (des trous dangereux) dans la filière électronique.

Il est par conséquent vraisemblable qu'on s'achemine vers un grand marché européen homogénéisé, mais constituant un terrain de chasse ouvert aux multinationales américaines et japonaises.

La même contradiction se manifeste à propos des dimensions de la construction européenne. L'intégration économique s'inscrit dans une tendance générale à l'internationalisation des échanges et des capitaux. Cette internationalisation obéit aux intérêts des entreprises et à la mise en valeur de leur capital. Elle n'a aucune raison d'épouser les frontières politiques imparties à l'union politique européenne qui se dessine.

De plus, un grand marché largement ouvert et une complète liberté de circulation des capitaux seraient susceptibles d'accentuer ou d'engendrer de profonds déséquilibres régionaux. Les artisans de la Communauté répondent que « *la réalisation du marché intérieur ne devrait pas bouleverser la carte des spécialisations industrielles entre Etats membres et entraîner des transferts massifs d'activité entre zones géographiques.* » Face à un tel argument on est tenté de demander à quoi peut bien servir un marché intérieur unique qui n'entraîne aucune restructuration : soit il est sans effets et inutile, soit il entraîne bel et bien des mouvements de spécialisation et de localisation des capitaux.

Il existe en fait plusieurs scénarios, entre lesquels les experts se gardent de choisir. Le plus probable pourrait être le suivant. Dans les Etats les plus industrialisés, la tendance à l'europanisation des entreprises restera peu affirmée, coincée entre la volonté des groupes d'accéder au marché mondial et celle des Etats qui continuent encore souvent à raisonner en fonction de leurs « champions » nationaux. Dans les Etats moins développés, la spécialisation industrielle sera écartelée entre deux tendances : celle qui les conduit à confirmer leur spécialisation dans les secteurs à bas salaires et celle qui les pousse à transformer cette spécialisation sous la pression de la concurrence des exportations du tiers-monde.

Ce scénario contradictoire devrait déboucher en tout état de cause sur un fractionnement accru, traversant chacun des pays, qui opposerait un centre riche et organisé autour de ce qu'on appelle « la banane » (qui va de Londres à Milan) et une périphérie pauvre. Le maximum de flexibilité à la périphérie et le travail qualifié au centre : telle est la division du travail que va creuser la liberté de circulation des capitaux.

6 LE VIDE SOCIAL EUROPEEN

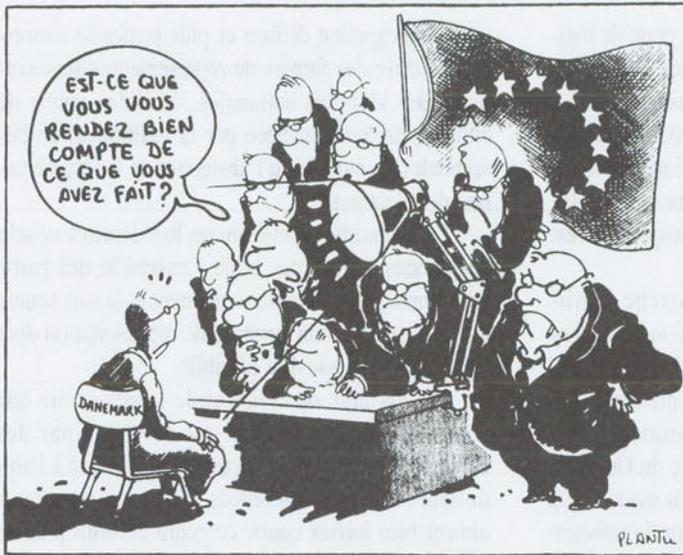
L'organisation du patronat privé européen (l'UNICE) a exprimé sa vision profonde dans un document intitulé *Making Europe work*, élaboré par la Table-ronde européenne qui en est l'émanation. Ce texte mérite d'être connu. On y apprend par exemple que « *le problème dont souffre l'Europe, c'est d'avoir trop de travail et pas assez d'emplois.* » Pour y remédier, les moyens désormais classiques sont proposés : il suffirait « *d'augmenter la valeur de l'offre des jeunes (au travers de mesures concernant l'enseignement et la formation) tout en abaissant le prix relatif de cette même offre* », et de s'attaquer aux sources de rigidité, « *depuis les lois sur la sécurité du travail jusqu'aux niveaux élevés de cotisations sociales et fiscales* », sans oublier évidemment « *les normes salariales nationales* ». Il y aurait aussi des idées à creuser du côté de la sous-traitance et même du travail clandestin en matière de flexibilité !

En s'attaquant frontalement à l'indemnisation du chômage, le gouvernement socialiste espagnol se livre déjà avec zèle aux travaux pratiques de ces théories patronales.

Les craintes quant aux conséquences d'une société duale sont balayées d'un argument assez dérisoire : « *La menace de l'émergence d'un double marché du travail est une exagération, mais elle est cependant assez proche de la vérité pour susciter une appréhension légitime* ». Cette « *appréhension légitime* » ne peut qu'être renforcée par l'examen des points saillants de cette espèce de charte européenne du patronat, exigeant notamment :

- la suppression de toute forme de discrimination pour les salariés à mi-temps et à emplois multiples ;
- la révision des lois protégeant le travail afin d'étendre encore la gamme des contrats de travail à durée déterminée sans s'exposer à des pénalités ;
- une adaptation de la législation sociale aux réalités locales ;
- une plus grande flexibilité dans l'aménagement des horaires de travail sans coûts supplémentaires ;
- une augmentation des différentiels de salaires, particulièrement pour les jeunes.

Cette offensive patronale aura pour conséquence un creusement des inégalités, en particulier au détriment des jeunes et des femmes. Elles sont déjà et seront les premières victimes du temps partiel non choisi mais imposé, de la précarisation, d'un « *partage du travail* », non par l'abaissement général du temps de travail mais par l'éclatement des statuts et la prolifération d'emplois de proximité qui seront souvent de nouveaux emplois domestiques. Déjà,



Le Monde
6 juin 1992.

une directive européenne prévoit de réduire le congé maternité de 16 à 14 semaines (en laissant dans la vague la rémunération de ces congés) sous couvert d'homogénéisation des normes européennes.

Symétriquement, la « Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs » adoptée au Sommet de Strasbourg en décembre 1989, puis entérinée par l'ensemble des gouvernements à l'exception du Royaume-Uni, est censée constituer le volet social de l'Acte unique. Bien que fort modeste, cette Charte n'a même pas été intégrée au texte des accords de Maastricht. Et ce n'est pas un hasard non plus si, deux ans après l'adoption de la Charte en question, seules ses directives les plus anodines ont été votées.

Le Traité de Maastricht proprement dit n'apporte donc pas d'élément nouveau en matière sociale. Il se contente de créer un « Fond de cohésion » pour les régions et catégories sociales défavorisées, et d'étendre le champ des décisions ne requerront pas l'unanimité. La majorité qualifiée requise sera de 54 voix sur 76 (de sorte que les dix voix dont dispose la Grande-Bretagne ne suffiront pas à lui assurer un droit de veto de fait). Cette majorité qualifiée ne concerne aujourd'hui que la santé et la sécurité sur les lieux de travail. Elle pourrait être étendue à des domaines tels que l'information et la consultation des travailleurs, l'égalité entre les sexes, les mesures contre l'exclusion.

L'unanimité resterait nécessaire pour les décisions portant sur la réglementation de l'immigration, la protection sociale, le droit de licenciement, la représentation des travailleurs. Quatre rubriques devraient rester de toute façon en dehors du champ de compétence communautaire : les salaires, le droit syndical, le droit de grève, le *lock-out*. Ces dispositions ont une signification très précise. Elles indiquent que les bourgeoisies entendent conserver leur souveraineté nationale pour ce qui concerne le cœur de la lutte des classes.

De même, le droit des femmes à choisir, le droit à l'avortement notamment, continuerait à relever des juridictions nationales pour tenir compte des rapports de force et du poids des institutions religieuses. Mais, sur cette question comme sur bien d'autres, cette disposition entre en contradiction avec la libre circulation des personnes qui devraient pouvoir accéder aux services de santé dans les pays dont la législation est plus avantageuse... A moins que la multiplication des contrôles et obstacles policiers ne viennent remplacer les barrières frontalières !

L'actuelle unification européenne est donc essentiellement conçue comme un levier servant à renforcer l'offensive que chaque bourgeoisie mène pour son propre compte dans chacun des pays membres de la Communauté.

7 UN VIDE DEMOCRATIQUE

Parallèlement à la négociation sur l'union économique et monétaire, est engagée une négociation sur l'union politique de l'Europe des douze. Ces deux processus sont étroitement connectés. Mais les avancées de la réglementation communautaire ne marchent pas du même pas au plan économique et au niveau politique et institutionnel.

L'Etat sert traditionnellement à définir et à encadrer les conditions générales de la production et de la reproduction. Or, les Etats ont de plus en plus de mal à gérer dans le seul cadre national une mise en valeur du capital dont la réalité échappe de plus

en plus aux frontières. Il en résulte une perte de légitimité des Etats nationaux sans que les conditions soient pour autant réunies pour la constitution d'un Etat européen proprement dit. S'ils restent donc les instruments nécessaires de la domination de classe, une nouvelle distribution de compétences entre les régions, les Etats et les institutions européennes est bel et bien à l'ordre du jour.

L'Acte unique et le grand marché impliquaient la mise en place d'une juridiction européenne s'imposant à tous les partenaires. Les décisions de la Cour de justice du Luxembourg prennent déjà le pas, en divers domaines, sur les dispositions nationales. Des épreuves telles que la guerre du Golfe ou la guerre civile yougoslave ont mis en évidence la disproportion, face aux Etats-Unis, entre la puissance économique et l'impuissance diplomatique européennes. A l'avenir, des efforts seront faits pour tenter de coordonner les interventions diplomatiques et surtout pour dessiner une future « défense européenne », dont la création du corps d'armée franco-allemand constituerait la première pierre.

■ Tout cela marque une tendance et une volonté

Il n'en résulte pas que la constitution d'un Etat européen soit d'ores et déjà une fatalité. Les difficultés sont au contraire à la mesure des enjeux. Si l'attitude à adopter face aux accords de Maastricht divise pratiquement toutes les grandes formations politiques, on peut imaginer les secousses qu'impliqueraient de nouveaux transferts de souveraineté sur des questions sensibles.

Or un Etat ne peut se passer d'une légitimité, qui ne provient pas de ses seules attributions monétaires ou juridiques, mais des épreuves historiques qui l'ont forgé. Les laborieux compromis négociés au plus haut niveau ne s'accrochent pas de la transparence de procédures démocratiques. D'où la perception largement répandue des organes communautaires comme bureaucratiques, technocratiques et opaques. Le choix libéral de l'édification européenne interdit pratiquement d'en appeler aux peuples et à leur volonté pour dénouer les litiges. Il en résulte une très faible légitimité du projet politique européen, désignée pudiquement par le terme de « déficit démocratique ».

Ce sentiment vague recouvre en réalité plusieurs questions.

Certains commentateurs estiment que tout le processus d'intégration se fait sans information ni consultation sérieuses des populations concernées. D'autres ajoutent que les institutions et diverses commissions communautaires sont insuffisamment contrôlées par les parlements nationaux et par le Parlement européen de Strasbourg. Il existe enfin

une préoccupation diffuse et plus profonde concernant la crise des formes de représentation démocratique, des identités nationales, de l'idée même de citoyenneté, crise attestée par la multiplication des scandales, la montée de l'abstention et la fragmentation des électors.

Ces questions reflètent un fort désarroi au sein des classes dirigeantes et de l'ensemble des partis traditionnels dont le fonctionnement et le sort étaient étroitement liés à un système de représentation dont l'efficacité ne cesse de s'affaiblir.

Il est faux de croire et de laisser croire que l'unification européenne est conduite par des équipes de technocrates incontrôlés agissant à l'abri de leurs bureaux bruxellois. Les gouvernements aiment bien laisser courir ce genre de bruit pour se défausser de leurs propres responsabilités sur le dos, d'institutions lointaines et insaisissables. Pourtant, la plupart des dispositions prises au nom de la Communauté sont prises après accord entre les représentants des gouvernements au sein de ce qui s'appelle le Conseil européen. Les gouvernements nationaux demeurent donc bien au centre du mécanisme de décision.

C'est d'ailleurs une bonne raison pour se garder d'opposer au cadre autoritaire de la communauté le caractère prétendu démocratique des Etats nationaux. Si « déficit démocratique » européen il y a, il n'est pas indépendant de la décrépitude des systèmes parlementaires nationaux : les parlementaires échappent au contrôle de leurs électeurs ; cliques et mafias exercent l'essentiel du pouvoir dans les partis traditionnels ; procédures et pouvoirs d'exception permettent aux gouvernements de contourner les obstacles démocratiques ; les lobbys patronaux ont plus de pouvoir réel que bien des élus, etc.

Il serait donc bien hypocrite de s'attaquer aux seuls « eurocrates » pour leur opposer les vertus de la représentation nationale républicaine. En réalité, le refus intransigeant des institutions bureaucratiques européennes commence par une critique sans concession de la pourriture et de la décomposition des systèmes parlementaires nationaux. La riposte démocratique aux diktats de Maastricht ne saurait donc se réduire à exiger un élargissement des prérogatives du Parlement de Strasbourg ou la formation d'une commission spéciale au sein de l'Assemblée nationale. Les gouvernements prétendent que l'Europe est d'autant plus nécessaire qu'un nombre grandissant de problèmes ne peuvent plus être résolus au seul niveau national. En même temps, ils entendent cantonner à d'étroits cénacles les décisions concernant ce qui est, de leur propre aveu, crucial pour notre avenir.

L'alternative démocratique à l'Europe de Maastricht pose donc la question du contrôle politique et social dans tous les domaines et sous tous ses aspects. S'il y a de bonnes raisons de débarrasser l'humanité du carcan des frontières nationales, il y

en a tout autant pour ne plus laisser les affaires importantes du monde entre les mains d'une minorité de puissants.

Sur tous les terrains, économiques, sociaux, et politiques, il faut opposer à l'Europe de Maastricht, non le repli sur des frontières nationales illusoire, mais une autre Europe. Une Europe capable de répondre aux besoins sociaux fondamentaux, de réparer les dégâts écologiques considérables, de lutter contre les préjugés et les oppressions. Cette Europe là devrait être celle de la démocratie directe, du droit de veto sur les projets affectant les populations, de la révocabilité des élus, de la réduction de toute forme de professionnalisation et de délégation de pouvoir, d'une forte décentralisation des décisions, de la lutte et de la vigilance de tout instant contre les dangers bureaucratiques, de l'autogestion généralisée. Elle devrait être celle de la lutte sans concessions contre l'oppression des femmes et la division sexuelle du travail, qui constituent autant de formes d'exclusion d'une citoyenneté authentique.

C'est ce que nous entendons par une Europe socialiste, des travailleurs et des peuples, point par point opposée, dans la méthode comme dans le contenu, à l'Europe libérale, inégalitaire, et discriminatoire de Maastricht. Internationaliste, cette Europe tournerait aussi le dos aux réponses nostalgiques et chauvines.

Entre les « splendeurs » fanées de l'impérialisme français et la gestation d'un possible impérialisme européen à venir, nous n'avons pas à choisir. Notre camp est ailleurs.

Il est défini par les intérêts des exploités et des opprimés.

Non par la diplomatie des Etats.

8 QUELLE SOUVERAINETE ?

Des parlementaires des horizons les plus divers (des communistes au Front national, en passant par Chevènement, Seguin, de Villiers) se sont émus des « abandons de souveraineté » qui résulteraient du Traité de Maastricht. Ces abandons ou transferts ont d'ailleurs motivé la demande de modification de la Constitution de la part du Conseil constitutionnel.

■ De quoi s'agit-il ?

Trois aspects du traité seraient « contraires à la Constitution » et porteraient « atteinte aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale », à

savoir le droit de vote des étrangers citoyens d'un autre pays européen pour les élections locales, une politique européenne de délivrance des visas, l'instauration d'une monnaie unique.

Nul doute en effet que le transfert au niveau européen de la prérogative de battre monnaie constitue la mesure la plus importante dans le sens d'un futur Etat européen et signifie une redistribution importante des attributs de souveraineté.

Mais ce débat est d'une stupéfiante hypocrisie.

Comme s'il n'y avait pas déjà bien d'autres renoncements et abandons de souveraineté. De quel poids pèse l'autorité de l'Etat face aux multinationales et aux organismes monétaires internationaux. Où est la souveraineté quand les banques allemandes et américaines dictent leurs taux d'intérêts ? Où est-elle quand l'armée est engagée dans une opération de police dans le Golfe dans le cadre d'un dispositif intégralement contrôlé par les Etats-Unis sous le seul prétexte « de tenir son rang » ? Où est-elle en matière de culture et de communication quand les producteurs américains trustent les programmes de télévision ? Les décisions de la Cour de Justice européenne de Luxembourg ne font-elles déjà pas autorité par rapport aux décisions de justice nationale dans des domaines de plus en plus larges ?

Dans la mesure même où il y a une multiplication des lieux et niveaux de pouvoir, il y a une distribution nouvelle des attributs de souveraineté. Nous n'allons pas, en ce qui nous concerne, nous crispier sur la défense de la souveraineté et de la « grandeur française ». L'internationalisation croissante du capital, des services, de la communication vide logiquement l'Etat national d'une part de sa substance et de son efficacité. Tourner le dos à la dynamique européenne au nom d'un Etat-nation archaïque et inadapté ne pourrait conduire qu'à des logiques douteuses. On a vu comment le discours du Parti communiste sur « produire français » a préparé la voie aux bulldozers de Vitry et comment le Front national a eu beau jeu de reprendre le slogan au bond : « Produisons français, avec des français » ! On a vu comment les hymnes à la République une et indivisible peuvent se traduire par l'exigence de quotas à l'immigration.

La véritable question n'est pas celle de la souveraineté, qui fait toujours référence à l'Etat, mais celle de la démocratie, qui donne la priorité aux citoyens. Le problème n'est pas que les décisions soient prises à Paris, à Bruxelles ou à Strasbourg, mais qu'elles échappent aux premiers concernés. On nous dit tous les jours à la télé que l'Europe est la grande affaire de l'avenir, un projet « grandiose » se gargarise Mitterrand, et ce projet est laissé aux mains d'une bureaucratie plus autonome que toute autre ! Qui décide de l'élargissement de l'Europe, de ses priorités, de son contenu social, de ses rythmes ?



■ Un conseil des gérants !

Un conclave de chefs d'Etats qui peuvent changer demain ! Après, c'est à prendre ou à laisser. Ce qui est fait est fait. Le premier problème pour nous est donc bien celui :

- de la mise en œuvre d'une citoyenneté européenne intégrale ;
- de l'introduction de la démocratie sociale la plus large sur les lieux de travail ;
- du rapprochement des lieux de décision et d'exécution permettant un contrôle permanent sur le mandat des élus ;
- le refus du cumul et du renouvellement des mandats et l'abolition des privilèges des élus ;
- les moyens effectifs d'un pluralisme politique, avec des élections à la proportionnelle, un accès égalitaire aux moyens de communication.

Si l'Europe est bien la grande affaire que l'on prétend, c'est à plus forte raison aux citoyens d'en décider les modalités, les contours, et les rythmes. C'est à eux, non de ratifier les faits accomplis, mais de discuter librement, de confronter les projets, et de choisir, y compris les formes fédérées ou confédérées de l'Europe de demain, les attributions relevant de la communauté et celles relevant des nations qui la composent : non des Etats actuellement constitués, mais de toutes les nations opprimées (irlandais, basques, catalans, corses) aspirant à exercer leur propre souveraineté dans une Europe des peuples.

Car, pour nous, la souveraineté, en dernière analyse, n'est pas un attribut des Etats, mais des seuls citoyens associés. Plutôt que d'agiter des inquiétudes dérisoires sur ce que l'Etat céderait de souveraineté aux institutions européennes, il importerait de s'inquiéter sur la souveraineté que l'Etat et les institutions européennes conspirent à confisquer à la volonté populaire.

9 MAASTRICHT ? C'EST NON, FRANCHEMENT NON !

Le non danois au Traité de Maastricht a suffi à mettre en lumière les fragilités et contradictions de l'Europe politique. Les commentateurs, Bérégovoy en tête, se sont aussitôt efforcés de minimiser l'affaire : une courte majorité de quarante-mille danois n'allaient tout de même pas constituer le grain de sable fatal dans la belle mécanique européenne. Curieuse façon de compter ! On n'a pourtant pas l'habitude de dire que Mitterrand est l'élu d'une courte majorité de 1 % des Français, mais qu'il est l'élu de la majorité des Français tout court, que cela nous plaise ou non.

Malgré la nuance de mépris envers ces Danois têtus et attachés à leurs particularismes, le fait est que la majorité du peuple danois a rejeté les accords de Maastricht. En toute logique, sans qu'il soit besoin d'incriminer leur étroitesse de vue et leur provincialisme : tout simplement parce que les conséquences négatives du Traité en matière de droits sociaux crevaient les yeux.

Un tel camouflet ne permet plus de faux-fuyants.

Dès le lendemain, Mitterrand s'est résigné à annoncer un référendum à l'automne sur la ratification. La consultation référendaire est toujours ambiguë. En même temps qu'on y demande de répondre à une question précise, il s'agit toujours d'une sorte de plébiscite en faveur du chef de l'Etat. Qui peut d'ailleurs mal tourner pour lui. De Gaulle et Pompidou en ont fait l'expérience. De plus, on cherchera à truquer le sens de la question, à la présenter comme s'il s'agissait de se prononcer pour ou contre l'Europe.

C'est le piège le plus redoutable.

Nombre de travailleurs, de citoyens, de jeunes ne connaissent pas le contenu du Traité et ne mesurent pas ses conséquences. En revanche, ils sont pour l'Europe en général, et pour de bonnes raisons : pour sortir de l'esprit de clocher, pour fraterniser avec d'autres cultures, pour assurer la paix.

Pourtant, quelle que soit la formulation exacte de la question, l'enjeu du référendum ne sera pas, comme Mitterrand voudrait le faire croire, « pour ou contre l'Europe ? », mais bien : « Pour ou contre le Traité de Maastricht ? »

A question claire, répondez claire.

En ce qui nous concerne, ce sera non !

Franchement non à l'Europe des banques, de la régression sociale, de la démocratie confisquée.

Certains, qui partagent cette opinion, s'inquiètent de voir leur non mêlé à celui des nationalismes les plus rances et les plus conservateurs, ceux de Le Pen ou de Pasqua. Dans une affaire aussi décisive, le

fond doit l'emporter sur les apparences et la tactique. Il faut choisir un fil à plomb. Le nôtre est celui des intérêts des exploités et des opprimés menacés par les effets de l'Europe libérale.

Il y a sûrement différentes raisons pour dire non.

L'important, c'est de faire entendre les nôtres.

C'est pourquoi nous viserons, dans la mesure du possible, à faire une campagne coordonnée avec des courants ou des forces ayant des démarches convergentes.

En avril dernier, des élus et responsables communistes (Charles Fiterman, Guy Hermier, Philippe Herzog, Jack ralite, Marcel Rigout, Claude Poperen), socialistes (Max Gallo, Maryse Bergé-Lévigne, J-Y Autexier, Roland Carraz, Didier Motchane), écologistes (Dominique Vonet, Alain Lipietz, J-L Benhamias) ont signé ensemble un appel : « *Renégociations Maastricht, pour construire une Europe ouverte, démocratique et sociale* ». L'existence même d'un tel appel constitue un élément positif, dans la mesure où il dénonce aussi bien le Traité de Maastricht qui « *pérennise et aggrave une construction européenne où l'emportent les choix financiers actuellement prédominants* » que les tentations de « replis nationalistes ».

Nous nous reconnaissons dans ce double refus.

Cet appel souffre pourtant d'insuffisances et d'imprécisions.

– Il déclare : « *Nous ne voulons ni d'un cartel des oui qui donne un blanc seing à la spéculation et à la bureaucratie, ni être amalgamés dans la confusion à un cartel des non* ». Nous comprenons cette préoccupation. Mais maintenant que la question est posée, il faut y répondre sans détours et y répondre non. Pour échapper à l'amalgame confus dans un cartel des non, la seule solution consiste à mener une campagne active pour donner le contenu de ce non.

– L'appel en avance certains éléments en termes généraux « de progrès social et écologique », « de réduction de la durée du travail », « d'élargissement de la protection sociale », « de coopération avec le tiers-monde », « d'essor d'une nouvelle citoyenneté dans tous les domaines de la vie sociale ». Ces intentions générales gagneraient à être précisées autour de quelques objectifs d'actualité, autour d'une mobilisation européenne pour l'abaissement du temps de travail, contre le racisme et la xénophobie, pour le désarmement nucléaire immédiat et unilatéral, contre le travail de nuit des femmes et pour la défense et l'extension du droit à l'avortement. Mais la meilleure manière de marquer la différence avec le « non » chauvin et réactionnaire serait encore de se prononcer clairement pour une citoyenneté intégrale de tous ceux et celles qui vivent et travaillent dans la communauté, c'est-à-dire pour le droit de vote de tous les immigré(e)s et le droit à la protection sociale pour toutes et tous.

– L'appel met l'accent sur le renforcement des prérogatives des parlements nationaux et du Parlement de Strasbourg, au moment même où la montée de l'abstention indique la crise de confiance des citoyens envers ces modes de représentation.

– Enfin et surtout, il est axé sur l'idée de renégociation des accords de Maastricht. Sans doute ses initiateurs entendaient-ils échapper ainsi au piège consistant à choisir entre l'Europe telle qu'elle se fait et les Etats-nationaux tels qu'ils existent, sans doute voulaient-ils refuser Maastricht sans tourner le dos à l'Europe. La formule n'en demeure pas moins ambiguë : renégocier quoi ? sur quelles exigences non négociables ? sur quels mandats précis ? Si cette Europe de Maastricht est bien, comme l'indique le texte, l'Europe libérale, de la finance et des inégalités, il ne suffit pas de l'amender. Il faut lui opposer carrément, sans détours, une autre conception de l'Europe.

Nous sommes, pour notre part, disposés à discuter ces questions en vue d'aboutir à la constitution d'un front commun pour un NON clair et motivé à la ratification de Maastricht.

Car c'est bien la question posée par F. Mitterrand et l'enjeu de la campagne qu'il engage. Indépendamment des ambiguïtés qui lui sont liées, la démarche des partisans de la « renégociation » devrait passer par le « non ». C'est une question de bon sens : Maastricht ratifié, il n'y a plus rien à renégocier ; Maastricht rejeté, tout est à reprendre et à rediscuter.

Ce n'est pas la fin de l'Europe, mais le refus de cette Europe.

A leur manière, les chefs d'Etat le prouvent, qui ont réaffirmé, après le référendum danois, leur volonté de passer en force, au mépris s'il le faut des règles juridiques qu'ils ont eux-même définies. Ils ont annoncé leur détermination de « continuer » coûte que coûte, de faire à onze comme ils faisaient à douze. Gageons cependant qu'il leur serait plus difficile de persévérer dans ce sans-gêne juridique et démocratique à dix ou à neuf. On n'en sort pas : l'enjeu du premier acte est bien d'avaliser ou d'annuler Maastricht.

Au delà, l'essentiel n'est pas dans les formules juridiques des uns et des autres, même si elles ont leur importance, ni dans les pressions sur les institutions existantes, mais dans la reconstitution patiente d'un internationalisme d'en bas ; dans la recherche de solidarités nouvelles, dans le développement de pratiques démocratiques au niveau des partis, des syndicats, des mouvements sociaux ; dans la multiplication de liens, d'échanges et de réflexion, de campagnes communes au niveau continental, pour le désarmement, pour l'égalité des droits des femmes et des immigrés, pour l'harmonisation vers le haut des acquis sociaux. Non seulement à l'échelle de l'actuelle Communauté, mais au-delà.

De Brest à Vladivostock. ■

RÉSOLUTION

DU COMITÉ CENTRAL DE LA LIGUE COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE

NON A MAASTRICHT ET A L'EUROPE
DES BANQUIERS !
NON AUX NOSTALGIES
NATIONALISTES ET CHAUVINES !

OUI A UNE EUROPE SOCIALISTE
DES TRAVAILLEURS
ET DES PEUPLES !

14

1 Non à Maastricht

Avec la décision de créer une monnaie commune d'ici la fin du siècle, les accords de Maastricht constituent un pas qualitatif sur la voie d'un Etat européen. Ils constituent ainsi l'aboutissement d'un long mouvement de concentration et de centralisation du capital européen. Ils représentent aussi la réponse des secteurs dominants de la bourgeoisie européenne à la situation nouvelle créée par la chute des dictatures bureaucratiques en Europe de l'Est et à l'instabilité continentale qui en résulte. Ils perpétuent et aggravent une politique visant à construire l'Europe par le biais des échanges, des banques, des affaires, au lieu d'une Europe démocratique à partir des besoins sociaux des peuples et de leur mobilisation.

Cette Europe n'est pas la nôtre.

Ce n'est pas l'Europe ouverte et généreuse que prétendent ses partisans.

C'est l'Europe des marchandises et de la finance, pas l'Europe des droits sociaux : au nom de ses impératifs, les mauvais coups se préparent contre les travailleurs, les femmes, les immigrés : restructurations brutales avec licenciements massifs dans l'industrie et les services (hier la sidérurgie, aujourd'hui l'automobile, demain... ?) ; dérèglementation des droits du travail, dont le travail de nuit des femmes constitue le plus récent exemple et non le dernier.

C'est l'Europe des inégalités et de l'exclusion, qui creusera les différences entre statuts et entre

régions, qui oppose déjà les « vrais européens » aux immigrés non européens.

C'est l'Europe de la bureaucratie et de l'arbitraire, qui accorde des pouvoirs exorbitants à la Commission de Bruxelles et à son armada de fonctionnaires et de technocrates, aux juges de la cour de Luxembourg, et demain au conseil des régents des banques centrales, hors de tout contrôle démocratique des populations concernées.

C'est l'Europe des riches, qui entend « tenir son rang » dans la compétition mondiale avec les Etats-Unis et le Japon, en perpétuant le pillage du tiers-monde, l'exclusion des pauvres, et les attaques à main armée, dont la guerre du Golfe constitue le plus récent exemple et dont les réorganisations militaires en cours affichent l'intention.

C'est plus de raisons qu'il n'en faut pour dire un non franc et massif au traité de Maastricht et à l'Europe qu'il nous prépare.

2 Non aux nationalismes étriqués et aux chauvinismes rances

Dire non à Maastricht, ce n'est pas pour autant se retrancher dans des frontières nationales dépassées et dans le culte d'une identité mythique. Les coutures des vieux Etats craquent irrémédiablement : ils sont débordés par l'internationalisation de la production, des échanges, de la communication. Il n'est plus possible de répondre dans leur seul cadre aux grands choix de société concernant l'emploi, les transports, l'écologie, la communication.

Il faut savoir changer d'échelle et s'ouvrir au monde.

Un repli frileux sur une ligne Maginot illusoire ne pourrait que nourrir des réflexes craintifs et rétrogrades. On a déjà vu comment le slogan du « produisons français » appelle le sinistre complément « avec des Français » ! On a vu comment une certaine idée restrictive de la nationalité française aboutit aux exclusions internes, aux expulsions et aux cités de transit.

Notre non à Maastricht n'est pas justifié par une défense de la souveraineté française ou de la sacro-sainte nation, mais par la défense des intérêts sociaux des travailleurs, des femmes, des immigrés, en un mot par un impératif de solidarité de classe.

3 Oui à une Europe démocratique et sociale

Oui à une citoyenneté pour tous les résidents en Europe

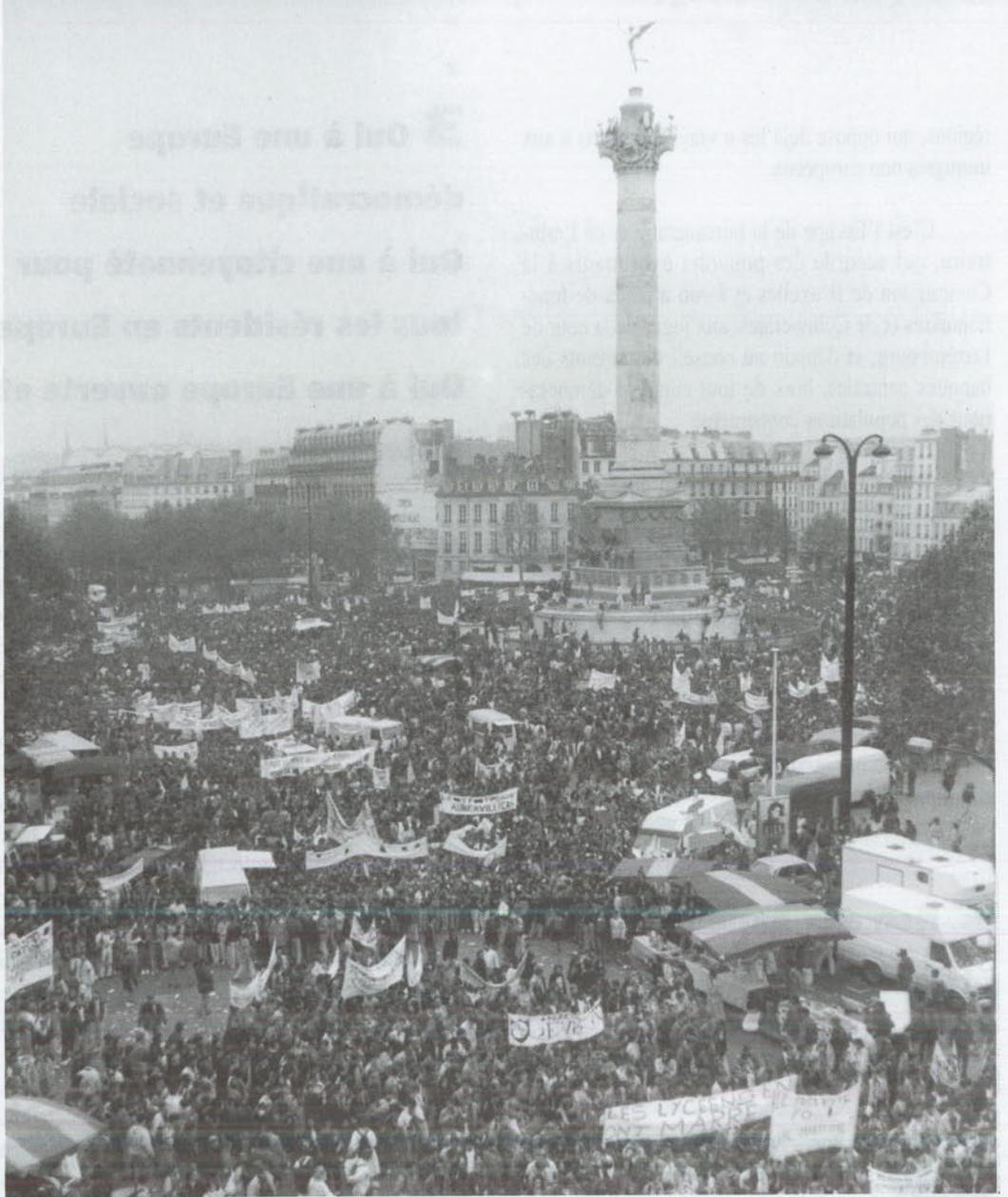
Oui à une Europe ouverte et fraternelle

La construction européenne est en marche. Il s'agit de savoir qui la conduira et vers quel but. Nous sommes partisans d'une Europe réellement sociale, réellement démocratique, réellement fraternelle à laquelle les accords de Maastricht tournent le dos.

Nous sommes pour une Europe sociale qui, au lieu d'écraser les droits sociaux par la loi du marché les harmonise par le haut, en prenant pour référence ce qu'il y a de plus avantageux par delà les frontières en matière de protection sociale, d'emploi, de droit du travail, de conventions et de lois existantes ; pour une Europe qui généralise la semaine de trente-cinq heures, qui tende à un salaire minimum unifié de mille écus, qui maintienne les droits acquis des travailleurs en cas de transfert d'entreprise ou d'établissement.

Nous sommes pour une Europe démocratique où les citoyens soient maîtres de leur destin, puissent contrôler les décisions, débattre et décider des questions cruciales pour leur avenir, contre l'arbitraire des commissions, des tribunaux, des grands argentiers échappant à tout contrôle. Nous sommes pour l'égalité des droits politiques et sociaux, à commencer par le droit de vote, c'est-à-dire pour une citoyenneté intégrale reconnue en Europe à tous ceux et celles, quelle que soit leur origine, qui y résident et y travaillent. Nous sommes pour une union libre et réversible entre des peuples libres, pour la reconnaissance du droit à l'autodétermination, à la souveraineté, à la séparation de toute nationalité qui le désire. Nous affirmons notre soutien aux revendications indépendantistes des peuples des dits « départements et territoires d'Outre-Mer » ainsi qu'aux luttes des peuples basque, irlandais, corse pour la reconnaissance de leurs droits nationaux.

Nous sommes pour une Europe de paix, pour le désarmement nucléaire unilatéral... Nous sommes pour une Europe solidaire et ouverte sans restriction aux nouveaux pays qui souhaiteraient s'y joindre, pour une coopération active avec d'autres pays ou ensembles politiques, et qui exprime cette volonté en commençant par annuler la dette du tiers-monde et par abroger les accords de Schengen qui dessinent une forteresse européenne hostile aux pauvres.



4 L'Europe de Maastricht signifierait une grave régression sociale et l'installation de pouvoirs antidémocratiques soustraits à toute procédure électorale.

Malheureusement, trop longtemps enfermé par ses directions politiques et syndicales majoritaires dans des carcans nationaux, ou entraîné par la social-démocratie à la remorque de la bourgeoisie européenne, le mouvement ouvrier subit sans apporter une réponse indépendante conforme à ses propres intérêts.

Pourtant, il n'y a pas de fatalité à voir s'appliquer les accords concoctés à Maastricht. Dans les rangs de la bourgeoisie, les contradictions sont ouvertes et publiques. L'Europe est un marché, elle met en place les attributions d'un Etat, mais elle est encore loin d'une politique industrielle commune, d'une politique étrangère commune, et son « volet » social est un vaste courant d'air. A ces fragilités, les difficultés économiques et les secousses politiques internationales ajouteront de nouvelles épreuves.

Il est donc urgent de sortir du dilemme entre un ralliement résigné à Maastricht et un isolement dans la coquille de l'Etat-nation. Le mouvement social doit être capable de se mobiliser par delà les frontières sur des objectifs communs contre le racisme, le fascisme, et pour ses droits sociaux, pour des conventions collectives, pour une coordination syndicale active, pour des initiatives à l'échelle du continent.

EDITIONS LA BRECHE

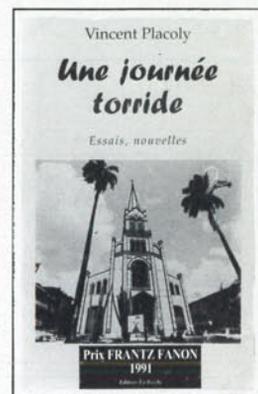
Le regard des révolutionnaires sur le monde tel qu'il ne va pas !

UNE JOURNEE TORRIDE, Vincent Placol, 168 pages, 85 F.

PRIX FRANTZ FANON

Recueil de nouvelles et d'essais sur la littérature et la vie. Sous les interrogations qui zèbrent chacune des pages de ce livre chaleureux transparent, lourd de sens, le rapport colonial séculaire, dans ses ambiguïtés et ses métissages obligés.

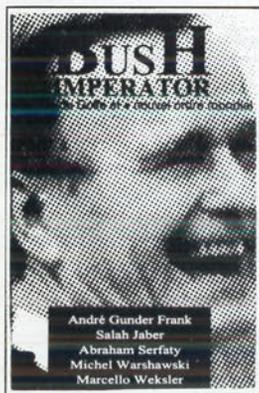
● *Vincent Placol nous a quittés en janvier dernier, dans la fleur de l'âge, plongeant dans une infinie tristesse ses amis, les amoureux de ses livres et ses compagnons de combat.*



LA PATIENTE IMPATIENCE, Tomas Borge, 416 pages, 150 F.

PRIX CASA DE LAS AMERICAS 1989.

Une fresque échevelée où se chevauchent l'épopée collective du Nicaragua contemporain et celle d'une génération révoltée contre la dictature et la tutelle impérialiste.



BUSH IMPERATOR. Guerre du golfe et « nouvel ordre mondial ». A. Gunder-Frank, S. Jaber, A. Serfaty, M. Warszawski, M. Weksler, 240 p., 120 F.

Une mise à plat politique de la guerre et de ses conséquences. Cet ouvrage, qui rassemble des analyses produites par des auteurs engagés de longue date dans la lutte anti-impérialiste, donne des clés pour comprendre le nouveau désordre mondial, organisé par les Etats-Unis.

CHERS COLLEGUES. Ma vie d'ingénieur chez Renault, Georges Hufschmitt, 384 pages, 140 F.

Dans ce livre, Georges Hufschmitt, ingénieur polytechnicien, nous offre une radiographie de l'univers des ingénieurs - là où s'élaborent les futurs modèles - particulièrement intéressante, dans la mesure où, cas rare à ce niveau hiérarchique, l'auteur est membre du PCF et de la CGT. Le document qu'il nous propose déchire fort opportunément le voile sur le trust Renault, alors que les ateliers de Boulogne-Billancourt viennent d'être fermés et que se tourne ainsi une page de l'histoire industrielle et sociale du pays.



✂
BON DE COMMANDE : à renvoyer aux Editions La Brèche, 2, rue Richard-Lenoir, 93100 Montreuil. Port payé. Envoi dans les 48 heures. Chèque à l'ordre de PEC.

Nom, prénom :

Adresse :

Je commande les livres suivants : Prix

.....
.....

Total :

Je désire recevoir un catalogue des Editions la Brèche.